LE PRÉVENANT
BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE – VOL.24, Nº13

ADDENDUM : LA MALADIE DE LYME

par : Dr Daniel Paquette, médecin-conseil

Nous voulons clarifier et compléter les recommandations de prise en charge de certaines situations cliniques pour lesquelles la maladie de Lyme est suspectée. Cet ajout complète donc la publication de juin 2015. Comme cette dernière le mentionnait, lorsqu'une situation clinique comprend a) une lésion compatible avec un érythème migrant et b) une histoire compatible avec des activités extérieures à risque dans une zone non endémique, il est nécessaire d'obtenir une sérologie positive pour poser un diagnostic.

Dans certains cas répondant aux critères précédents, l'un des deux éléments suivants peut s'ajouter au tableau clinique :

1) **une piqûre de tique documentée;**
2) **des symptômes généraux ou symptômes d'autres systèmes évocateurs de la maladie de Lyme** (symptômes non dermatologiques).

Dans ces situations, il est alors **envisageable d'amorcer d'emblée un traitement sans attendre le résultat de la sérologie, selon le jugement clinique.** Quelle que soit la décision à l'égard du traitement, le suivi médical est essentiel.

Par ailleurs, lorsque l'obtention d'un résultat de sérologie est indiquée, **il est recommandé de planifier d'emblée deux prélèvements séparés par un intervalle de deux à quatre semaines** plutôt que d'attendre un résultat négatif du test de confirmation du Laboratoire national de microbiologie (LNM, Winnipeg) pour la première sérologie avant de demander une deuxième sérologie. Toutefois, si la première sérologie a été faite plus de six semaines après le début de la maladie, une seconde sérologie n'est pas indiquée. Dans la situation actuelle, le délai requis pour obtenir le résultat du test de confirmation sérologique du LNM (Winnipeg) pour le premier prélèvement peut être excessivement long et ainsi retarder indûment le second prélèvement de même que la prise en charge clinique adéquate.

Il est à noter que **la décision clinique d'entreprendre un traitement antibiotique sans attendre l'obtention du résultat de sérologie n'élimine pas la nécessité de faire les deux prélèvements de sérologie séparés par un intervalle de deux à quatre semaines**, lorsque la sérologie est requise dans la démarche diagnostique.

De même, **l'extraction et l'envoi d'une tique pour analyse n'éliminent pas la nécessité de faire les deux prélèvements de sérologie séparés par un intervalle de deux à quatre semaines**, lorsque la sérologie est requise dans la démarche diagnostique.

En effet, le processus de surveillance de la maladie en vue d'identifier adéquatement les zones endémiques pour la prochaine saison dépend de notre capacité à déterminer si les cas cliniques potentiels répondent ou non aux critères de la définition nosologique qui repose souvent sur le résultat de sérologie. Votre collaboration est donc essentielle.

RAPPELS SUR DIVERS SUJETS

Formulaires d'immunisation AS-624

Nous vous rappelons que les formulaires d'immunisation AS-624 **ne sont plus fournis** par la Direction de santé publique de Lanaudière. Pour obtenir des copies, vous devez désormais commander les liasses auprès du fournisseur ciblé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Des frais, lors de la commande, peuvent s'appliquer.

Pour commander des formulaires :

BuroPlus, division de Novexco inc.
950, place Paul-Kane, Laval (Québec) H7C 2T2
Téléphone : sans frais 1 844 335-8816 — autre numéro : 514 335-8816
Télécopieur : 514 335-8554 ou 888 433-1601
Courrier électronique : servicesac@buroplus.ca / Personne-ressource : Équipe du service à la clientèle

Le formulaire est également disponible en version PDF téléchargeable/imprimable à l'adresse suivante : http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/intra/formres.nsf/924ec80ebd8a511b85256e1a006ba718/433db0546e65e5ed85256ecb004ac46e?OpenDocument.

Nouveau guide en gestion des vaccins

Nous avons l'immense plaisir de vous annoncer la mise en ligne du *Guide des normes et pratiques de gestion des vaccins* (MSSS, 2015). Cet outil de travail vise à soutenir la mise en place de mesures standardisées afin de maintenir les vaccins dans des conditions idéales et assurer efficacement leur gestion.

Veuillez noter que cette nouvelle édition du guide est **disponible uniquement en version électronique**. L'édition imprimée de 1999 est maintenant considérée comme désuète et **seule la version en ligne doit être utilisée**.

Vous pouvez consulter le guide à l'adresse suivante : http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/4b1768b3f849519c852568fd0061480d/68533a8e2561d31d85257e7a00649fef?OpenDocument

Le bulletin *Le Prévenant* version électronique

La production de papier est coûteuse d'un point de vue environnemental : elle entraîne consommation d'eau, production de gaz à effet de serre et rejet de substances toxiques dans les écosystèmes naturels. La réduction à la source demeure donc toujours la solution à privilégier, et permet de plus de réduire les coûts liés à l'utilisation d'appareils d'impression; de cette façon, on limite la consommation d'énergie et d'encre ainsi que l'entretien et le remplacement des appareils et de leurs composantes.

Nous tentons de sensibiliser les médecins et les professionnels de la santé de notre région à nous fournir leur adresse courriel afin de leur acheminer ce bulletin par voie électronique. **Ensemble, adoptons des gestes responsables : pensez à l'environnement.**

N'hésitez pas à nous faire parvenir la vôtre, si ce n'est pas déjà fait, en communiquant avec M^me^ Marie-Pier Bélanger, agente administrative aux maladies infectieuses, au marie-pier.belanger@ssss.gouv.qc.ca. Nous vous assurons que vos adresses électroniques ne seront pas divulguées à qui que ce soit et que nous ferons l'envoi du bulletin à chaque fois de manière confidentielle (ccc).

Publication
Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication
D^re^ Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Avec la collaboration de :
Élyse Brais, coordonnatrice par intérim, Service de prévention et contrôle des risques d'origine biologique et environnementale
Martin Aumont, conseiller en soins infirmiers, Équipe des maladies infectieuses
Annie Payette, conseillère en soins infirmiers, Équipe des maladies infectieuses

Mise en page
Marie-Pier Bélanger, Équipe des maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2015

Dépôt légal
Quatrième trimestre 2015
ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au :

www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Québec